



**Région
de Nyon**

TOURISME

Rapport de gestion 2024 sur l'utilisation de la taxe régionale de séjour et taxe sur les résidences secondaires

Avril 2025



Rappel des dispositions réglementaires

Les communes membres de Région de Nyon perçoivent une contribution dite « taxe régionale de séjour » sur les nuitées des hôtes de passage ou en séjour, ainsi qu'une taxe sur les résidences secondaires auprès des propriétaires de ces dernières.

Conformément au règlement de la taxe régionale de séjour, elles reversent périodiquement à la Région de Nyon 85% du produit de la taxe, le solde est affecté aux frais de perception, d'administration et de contrôle ainsi qu'à la réalisation de projets touristiques communaux.

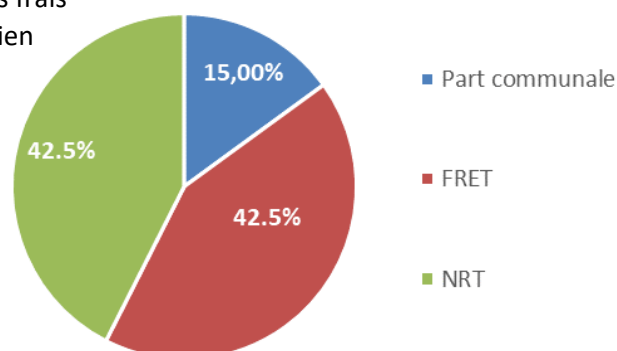
Les communes non-membres de Région de Nyon peuvent adopter le règlement et participer au fonctionnement du fonds régional. En 2024 c'est le cas des Communes de Bogis-Bossey, Chésérerex, Commugny et Prangins. Au total, 45 communes participent au mécanisme régional sur la taxe de séjour.

Le Comité de direction de Région de Nyon est responsable de la gestion de la taxe de séjour régionale et de la taxe sur les résidences secondaires. Il s'appuie dans cet exercice sur la Commission tourisme. Selon l'article 20 du règlement de la taxe de séjour et de la taxe sur les résidences secondaires, « à la fin de chaque exercice annuel, le Comité de direction adresse un rapport sur la gestion et les comptes liés à ces taxes au Conseil intercommunal. Les municipalités communiquent ce rapport aux Conseils communaux ou généraux. »

Principes d'affectation de la taxe de séjour

En 2024, les taxes de séjour étaient affectées par règlement selon la répartition suivante :

- **15%** restent dans les communes, pour les frais administratifs de la perception et le soutien aux projets locaux à buts touristiques
- **42,5%** alimentent le fonds régional d'équipement touristique (FRET)
- **42,5%** sont affectés à la promotion touristique (subvention à NRT)



Composition de la Commission tourisme

En 2024, la Commission tourisme était composée comme suit :

- Président :
 - M. Stéphane Jayet (Comité de direction - Région de Nyon)

- Membres exécutifs représentant les communes disposant d'un bureau touristique :
 - Nyon : M. Daniel Rossellat
 - Rolle : Mme Pascale Vollenweider
 - Saint-Cergue : Mme Muriel Archer-Galibourg

- Membres exécutifs issus des sous-régions désignés par les communes :
 - Terre Sainte : M. Roberto Dotta
 - Lac Vignoble : Mme Chantal Maurer
 - Jura Lac : Mme Valérie Issumo
 - Asse-et-Boiron : Mme Christel Burri

- Membres issus des sous-régions représentant le Conseil intercommunal :
 - Terre Sainte : M. Pierre Stämpfli
 - Lac Vignoble : M. Jacques Tschudin
 - Jura Lac : M. François Vautier
 - Asse et Boiron : M. Mario-Charles Pertusio

- Représentants des milieux professionnels :
 - Nyon Région Tourisme : M. Didier Miéville
 - Milieux hôteliers : M. Michaël Garnier
 - Milieux culturels : M. Pierre-Alain Couvreu

Utilisation de la taxe de séjour et taxe sur les résidences secondaires

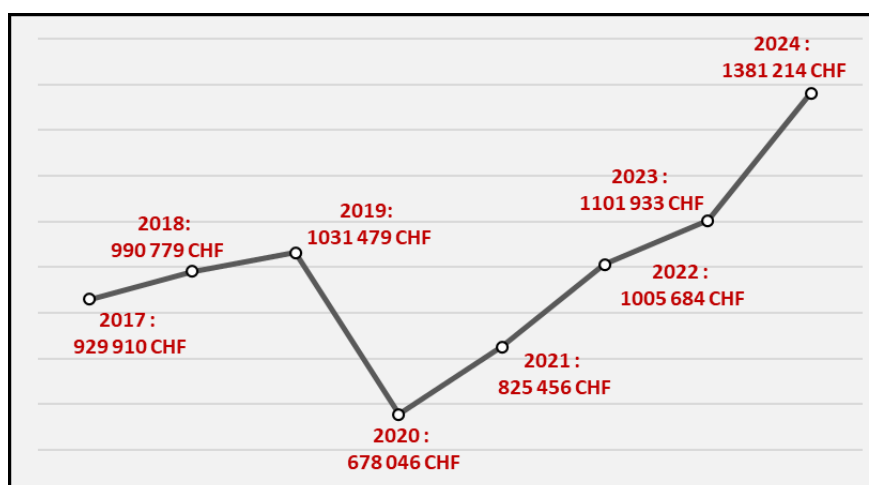
Les informations sur la collecte des taxes de séjour et taxes sur les résidences secondaires pour l'année 2024 ont été communiquées à Région de Nyon durant le 1^{er} trimestre 2025 par les communes.

Année	Nombre de communes	Total taxes 100%	Part communale 15%	Alimentation FRET 42,5%	Promotion touristique (NRT) 42,5%
2017	45	CHF 929'910	CHF 139'487	CHF 434'733	CHF 355'690
2018	45	CHF 990'779	CHF 148'617	CHF 463'190	CHF 378'973
2019	45	CHF 1'031'479	CHF 154'722	CHF 482'216	CHF 394'541
2020	45	CHF 678'046	CHF 101'707	CHF 316'987	CHF 259'353
2021	45	CHF 825'456	CHF 123'819	CHF 385'901	CHF 315'737
2022	45	CHF 1'005'684	CHF 150'852	CHF 427'416	CHF 427'416
2023	45	CHF 1'101'933	CHF 165'289	CHF 468'322	CHF 468'322
2024	45	CHF 1'381'214	CHF 207'182	CHF 587'016	CHF 587'016

La clé de répartition qui prévalait jusqu'en 2021 était la suivante : part communale – 15% ; FRET – 46,75 % ; NRT – 38,25%.

Les montants des années précédentes ont été actualisés pour tenir compte des recettes effectivement encaissées.

Evolution des recettes



Fonds régional d'équipement touristique (FRET)

Le Fonds régional d'équipement touristique (FRET) sert au financement de projets touristiques d'importance régionale qui s'inscrivent dans la politique régionale de développement. Il a été instauré par la mise en place du mécanisme régional de taxe de séjour et taxe sur les résidences secondaires, adopté par le Conseil intercommunal du 4 octobre 2007.

Les documents relatifs à la taxe de séjour et au FRET (formulaire de prélèvement de la taxe, règlement de la taxe, formulaire de demande de soutien financier) sont disponibles sur le site internet de Région de Nyon (regiondenyon.ch/tourisme).

Soutiens FRET accordés en 2024

Nouveaux soutiens FRET accordés en 2024		
Association Les amis du Capitole	Rénovation de deux salles du cinéma le Capitole	25'000
Jura Ski-Club Saint-George	Achat d'un nouveau système de damage	8000
Association Cantonale FVJC 2024	Organisation de la Cantonale de Givrins	50'000*
Parc Jura vaudois	Installation d'un panneau d'entrée dans le parc Jura vaudois au Col de la Givrine	3870
Commune de Rolle	Installation d'un photo spot à Rolle	3553
Ski-Club de Nyon	Rénovation de la cabane du Ski-Club	10'000
Commune de Longirod	Remplacement de la passerelle du Signal	5122
Région de Nyon	Réalisation d'un sentier didactique	8000
Commune de Saint-Cergue	Soutien à l'exploitation des téléskis (23/24)	25'000*
Commune de Saint-Cergue	Soutien à l'exploitation des téléskis (24/25)	25'000*
Musée du Léman	Rénovation du bateau Gilliatt	20'000
Association pour la sauvegarde du patrimoine artisanal de St-George	Remplacement du canal d'amenée d'eau du moulin	3500
Commune de Rolle	Création d'une aire de vidange pour camping-cars	7500
Association de la Désalpe de St-Cergue	Soutien à l'édition 2024 de la Désalpe	8000
Commune de Saint-Cergue	Développement et maintenance des téléskis	48'000
Usine à Gaz	Renouvellement de la convention de partenariat	120'000**
Total		CHF 370'545

* Soutiens accordés sous la forme d'une garantie de couverture de déficit

** Participation de CHF 30'000 par an soit CHF 120'000 de 2025 à 2028

Les soutiens octroyés constituent des autorisations d'engagements. Ils constituent un maximum. Le versement de ces montants est effectué en fonction de la réalisation des projets soutenus et de leur montant définitif. Ils ne peuvent être directement comparés aux documents comptables, qui retracent les montants effectivement versés.

Présentation des nouveaux projets ayant fait l'objet d'un soutien FRET en 2024

Rénovation des deux salles du cinéma Le Capitole

- Porteur : Association Les amis du Capitole
- Budget : CHF 305'000 TTC
- Montant attribué : **CHF 25'000** maximum

Le projet consistait en une rénovation complète des deux salles du cinéma Le Capitole qui accueille le festival international Visions du Réel. Les salles, vieillissantes, nécessitaient des travaux pour répondre aux normes de sécurité et offrir une expérience de qualité aux spectateurs.

Du point de vue régional, le projet présentait un enjeu touristique important. Le festival Visions du Réel, événement international majeur dans le milieu du cinéma, génère des flux touristiques significatifs. Le festival apporte des retombées économiques estimées à CHF 5,7 millions avec plus de 4000 nuitées par édition (étude réalisée en 2017). En 2022, le festival a attiré plus de 2100 professionnels de 84 pays et a bénéficié d'une couverture médiatique suisse et internationale importante avec plus de 1200 articles de presse.

Seul cinéma à Nyon et entre Genève et Aubonne, le Capitole est crucial pour Visions du Réel afin de présenter des œuvres en première mondiale ou internationale dans de bonnes conditions.

Acquisition d'un nouvel équipement de damage

- Porteur : Jura Ski Club de Saint-George
- Budget : CHF 52'600 TTC
- Montant attribué : **CHF 8000** maximum

La demande concernait l'acquisition par le Jura Ski Club de Saint-George d'un nouveau système de damage. Celui-ci était destiné à être installé sur la dameuse dont dispose l'association pour l'exploitation du domaine nordique de La Saint-George.

Le Jura ski club assure l'administration, la préparation et l'entretien des pistes du centre nordique de La Saint-George. Ces pistes et itinéraires sont situés sur les communes de Saint-George et Longirod et proposent 25 km de pistes de ski de fond (classique et skating), 1 piste éclairée de 2km, 5 pistes de luge et 10 km de pistes pour piétons et raquettes.

Avec ce nouveau système, la dameuse doit disposer de rouleaux de fraisage mieux adaptés afin de remettre au propre les pistes chaque jour. L'ancien système ne permettait pas d'effacer toutes les traces de la veille notamment en cas de températures très froides

Organisation de la Cantonale FVJC de Givrins 2024

- Porteur : Association Cantonale FVJC de Givrins 2024
- Budget : CHF 3'515'000 TTC
- Montant attribué : **CHF 50'000** maximum (garantie de couverture de déficit)

La Cantonale a lieu tous les 5 ans, sous l'égide de la Fédération Vaudoise des Jeunes Campagnardes (FVJC). En 2024, la Cantonale s'est déroulée à Givrins du 31 juillet au 18 août. Elle a constitué un événement d'envergure dans la région avec 19 jours de sport et de fête. Une organisation et un budget conséquents ont été mis en place pour cet événement.

La Cantonale est une manifestation 100% bénévole. Elle est la plus grande manifestation en entrée libre du canton et la troisième plus grande après le Paléo festival et le Montreux Jazz. L'évènement se déroulait dans la région pour la première fois. Le public principal est constitué des différents membres de la FVJC. Néanmoins, cette manifestation est accessible au grand public. Des activités et animations pour tous les âges sont proposées. Environ 100'000 spectateurs étaient attendus. La manifestation valorise le patrimoine agricole, naturel et culturel de la région. Elle met en avant également les savoir-faire et les traditions locales.

Installation d'un panneau d'entrée dans le Parc Jura vaudois au Col de la Givrine

- Porteur : Parc Jura vaudois
- Budget : CHF 15'481 TTC
- Montant attribué : **CHF 3870** maximum

Le Parc Jura vaudois a sollicité un soutien pour l'installation d'un panneau touristique le long de la route du col de la Givrine signalant aux automobilistes et cyclistes leur entrée dans le territoire du parc. Des panneaux de ce type existent déjà à d'autres entrées du parc (par exemple en arrivant à la Vallée de Joux, au col du Mont d'Orzières ou au col du Marchairuz).

La pose d'un tel panneau marque l'entrée dans le territoire du parc. Par ce biais, le positionnement du parc et de la région autour de la nature, de l'environnement et du patrimoine est renforcé. Le sentiment d'appartenance des habitants à leur parc augmente également. Enfin, cela incite les visiteurs à un comportement adéquat correspondant à un parc d'importance nationale et encourage à la découverte de ce territoire.

La signalétique est un élément important de l'offre touristique. Elle participe à la qualité de l'accueil et contribue à la notoriété du territoire. Enfin, le col de la Givrine est le col routier le plus fréquenté du canton de Vaud. C'est un axe stratégique et international.

Installation d'un photo spot du Grand Tour de Suisse à Rolle

- Porteur : Commune de Rolle
- Budget : CHF 10'150 TTC
- Montant attribué : **CHF 3553** maximum

La Commune de Rolle a sollicité un soutien FRET pour l'installation d'un photo spot en lien avec le passage sur la commune du Grand Tour de Suisse.

Le Grand Tour de Suisse fait découvrir aux visiteurs tous les hauts lieux de la Suisse sur un trajet traversant les plus beaux paysages. Le Grand Tour évite autant que possible les autoroutes, sauf si la situation du trafic le recommande. Il propose 46 attractions phares, dont 13 sites inscrits au patrimoine mondial de l'UNESCO et 2 parcs de biosphère.

Une trentaine de photo spots existent à l'heure actuelle sur le parcours. Les plus proches sont situés à Coppet, Morges et Genève. La région compte jusque-là un seul photo spot.

Le concept du Grand Tour a été développé par Suisse Tourisme. Les hôtes sont guidés par une signalétique d'orientation spécifique au Grand Tour. Disposer d'un photo spot officiel Grand Tour contribue à la notoriété et à l'attractivité du territoire concerné. Les hôtes trouvent également à proximité du photo spot les informations touristiques de la destination concernée.

En général les hôtes qui parcourent le Grand Tour s'arrêtent dans la localité concernée et créent de la valeur ajoutée en achetant ou en consommant. Une présence sur le parcours du Grand Tour peut permettre de générer des nuitées dans les communes concernées.

Rénovation de la cabane du Ski-Club de Nyon au Col de Porte

- Porteur : Ski-Club de Nyon
- Budget : CHF 100'000 TTC
- Montant attribué : **CHF 10'000** maximum

Fondé en 1937, le Ski-club de Nyon a pour objectif de promouvoir et de faciliter la pratique du ski. Avec plus de 200 membres et affiliés à Swiss Ski, le club fonctionne grâce aux bénévoles.

La cabane du ski-club, située sur le Massif de la Dôle, est une structure qui encourage l'accès aux sports d'hiver de la jeunesse de la région. Le projet présenté visait à remplacer la couverture en tôle des toitures de la cabane, renforcer la structure de la charpente et isoler la partie intérieure sous la charpente (dortoirs).

Compte tenu des développements en cours sur le Massif de la Dôle et au Col de la Givrine, il est important que la cabane du Ski-club de Nyon puisse pérenniser son activité. Le projet est en cohérence avec la stratégie régionale de développement et son axe dédié au tourisme de nature. La cabane est située sur l'itinéraire pédestre national n°5 (Chemin des crêtes du Jura).

Aménagement d'une nouvelle passerelle pédestre sur le site du Signal à Longirod

- Porteur : Commune de Longirod
- Budget : CHF 20'488 TTC
- Montant attribué : **CHF 5122** maximum

La demande concernait une participation du FRET pour l'aménagement d'une nouvelle passerelle pédestre sur le site du Signal à Longirod. Cette passerelle, située sur le réseau de tourisme pédestre, nécessitait d'être remplacée notamment pour des raisons de sécurité.

Avec le remplacement de la passerelle du Signal, la Commune de Longirod entendait développer la qualité de son réseau de tourisme pédestre. La passerelle permet en effet de desservir le réseau Vaud Rando depuis le village de Longirod en direction de Saint-George. L'ouvrage a été réalisé en bois local.

Le public visé est à la fois régional et touristique. Cet aménagement contribue à améliorer l'accueil dans le bas des forêts jurassiennes, conformément au plan directeur forestier.

Réalisation du sentier didactique de la Serine

- Porteur : Région de Nyon pour le compte des Communes de Burtigny, Le Vaud, Longirod, Marchissy et Saint-George
- Budget : CHF 99'279 TTC
- Montant attribué : **CHF 8000** maximum

Le projet vise la création d'un sentier didactique entre les Communes de Burtigny, Le Vaud, Longirod, Marchissy et Saint-George. Le tracé a été esquissé dans le cadre d'un mandat préalable, en tenant compte des aspects touristiques de la région, des chemins pédestres existants, des accès en transports publics mais aussi des contraintes de distance et dénivelé. Le résultat est un itinéraire en étoile, comportant trois branches distinctes convergeant à Longirod. Des bornes d'informations seront installées aux endroits stratégiques du parcours.

Ce sentier doit proposer une nouvelle offre à la fois pour la population locale et régionale, ainsi que pour les visiteurs. Il se veut à la fois interactif et ludique. Pour ce faire, un « quiz » sera mis

en place à chaque borne d'information. Il prévoit également une dimension pédagogique et un livret éducatif sera mis à disposition des classes. Pour les visiteurs du parc animalier de la Garenne, le sentier pourra constituer une offre complémentaire permettant de prolonger la visite dans le périmètre.

Le projet permettra particulièrement la valorisation du patrimoine des villages et de l'ensemble du périmètre. Il mettra en avant notamment les milieux naturels, la faune et la flore, le patrimoine bâti et agricole, les savoir-faire et traditions.

Garantie de couverture de déficit des téléskis de Saint-Cergue (hiver 2023/2024)

- Porteur : Commune de Saint-Cergue
- Budget : CHF 100'000
- Montant attribué : **un tiers du déficit constaté et CHF 25'000 maximum**

La demande concernait une participation du FRET au déficit d'exploitation des téléskis de Saint-Cergue pour l'hiver 2023-24.

Les téléskis de Saint-Cergue accueillent avant tout une clientèle locale et régionale. Ils proposent des offres comme le ski nocturne ou le produit « Ski/fondue » qui font la particularité de ce domaine skiable. Ils permettent par ailleurs d'offrir un ensemble d'activités hivernales au cœur du village de Saint-Cergue, en complémentarité de la patinoire installée chaque hiver.

Cependant, la viabilité de l'exploitation des téléskis est fortement liée aux conditions d'enneigement et la pérennité de cette offre n'est pas envisageable sans le soutien d'acteurs publics. C'est pourquoi la Commune de Saint-Cergue s'est engagée à soutenir financièrement l'exploitation des remontées mécaniques et a sollicité la participation de Région de Nyon.

Par ailleurs, la Commune a élaboré en 2024 une stratégie de développement touristique de la station pour la période 2024/2030. Cette étude a permis de définir des perspectives en termes d'évolution des remontées mécaniques de Saint-Cergue et, plus largement, de diversification touristique de la station.

Garantie de couverture de déficit des téléskis de Saint-Cergue (hiver 2024/2025)

- Porteur : Commune de Saint-Cergue
- Budget : CHF 100'000 (déficit)
- Montant attribué : **un tiers du déficit constaté et CHF 25'000 maximum**

Dans le cadre de l'acquisition des téléskis du village de Saint-Cergue par la Commune, intervenue fin 2024, cette dernière a assuré l'exploitation des installations dès l'hiver 2024/2025. Elle a pour cela sollicité une participation du FRET pour une couverture partielle du déficit d'exploitation des remontées mécaniques.

Dans le contexte de la mise en place d'une nouvelle stratégie touristique par la Commune de Saint-Cergue pour la période 2024/2030, il a été jugé pertinent d'accompagner à nouveau la Commune dans cette phase de transition.

Rénovation du bateau Gilliatt

- Porteur : Musée du Léman
- Budget : CHF 108'346 TTC
- Montant attribué : **CHF 20'000 maximum**

Cette demande concernait la restauration du bateau Gilliatt, plus ancien bateau à moteur encore en navigation sur le Léman, afin d'en faire un bateau de promenade destiné aux riverains et touristes.

Le Musée du Léman, qui porte le projet, a acquis ce bateau en 2024 mais il nécessitait une importante rénovation. Le musée prévoit de développer des promenades thématiques à bord de ce bateau remarquable. Ce nouveau produit viendra s'intégrer dans l'offre touristique régionale et contribuera à l'image de la région.

Rénovation du canal d'amenée d'eau du moulin de Saint-George

- Porteur : Association pour la sauvegarde du patrimoine artisanal de Saint-George
- Budget : CHF 17'000 TTC
- Montant attribué : **CHF 3500** maximum

Le moulin de Saint-George constitue un élément remarquable du patrimoine régional, à la fois sur le plan touristique, culturel et patrimonial. Ce moulin, situé dans un cadre naturel remarquable et dont la première mention date de 1548, est équipé d'une scie hydraulique installée en 1816. L'eau de deux étangs est utilisée pour alimenter une roue de 6,50 mètres de diamètre. Pour ce faire un canal d'amenée d'eau est utilisé mais se détériore rapidement.

Le projet présenté prévoyait donc le démontage de l'ancien canal, la construction et la pose d'un nouvel ouvrage. Il intégrait également le démontage du doublage en cuivre et la repose sur le support rénové. Ce projet se distingue par son originalité compte tenu de l'ancienneté du moulin, de sa valeur patrimoniale et de son bon état de fonctionnement.

Camping de Rolle : installation d'une nouvelle borne de vidange pour camping-cars

- Porteur : Commune de Rolle
- Budget : CHF 29'928 TTC
- Montant attribué : **CHF 7500** maximum

La Commune de Rolle a sollicité le FRET pour l'aménagement d'une nouvelle aire de vidange pour camping-cars au sein de son camping. Le projet consistait à installer un système de nouvelle génération avec borne d'alimentation et vidangeur de sol. Jusque-là, seul un bac de récupération mobile était à disposition des usagers. La région est peu dotée en infrastructures d'accueil pour camping-cars alors que ce marché connaît un développement important en Suisse et en Europe. Le projet doit permettre de capter davantage cette clientèle dans la région.

Désalpe de Saint-Cergue (édition 2024)

- Porteur : Association de la Désalpe de Saint-Cergue
- Budget : CHF 124'000
- Montant attribué : **CHF 8000** maximum

La 37^e édition de la Désalpe était prévue le 28 septembre 2024. Chaque année, le dernier samedi de septembre, l'évènement célèbre la descente de 8 à 9 troupeaux représentant environ 700 bovins. L'évènement rassemble jusqu'à 15'000 à 20'000 spectateurs les bonnes années.

La Désalpe constitue un moment fort de la saison touristique estivale et attire un public de la Côte vaudoise, de Genève, de France voisine etc. Cette fête de village célèbre la descente des vaches accompagnées par leurs amodiateurs. L'évènement vise au maintien et à la perpétuation de cette coutume avec la présentation d'activités folkloriques. La Désalpe participe à la promotion de la région et du Jura, avec une importante couverture médiatique.

Téléskis de Saint-Cergue : financement des investissements dans le cadre de l'acquisition par la Commune

- Porteur : Commune de Saint-Cergue
- Budget : CHF 255'116 TTC
- Montant attribué : **CHF 48'000** maximum

Compte tenu des difficultés financières de Télé-Dôle SA, celle-ci a proposé de vendre à la Commune de Saint-Cergue les remontées mécaniques dont elle est propriétaire au centre du village. Un préavis à ce sujet a été accepté par le Conseil communal de Saint-Cergue le 8 octobre 2024. En lien avec cette acquisition, des investissements devaient être entrepris par la Commune pour répondre aux normes en vigueur, et pour mettre en place un système de mains libres comme l'exige le Magic Pass qui a été déployé à Saint-Cergue à partir de la saison 2024-25.

Le projet s'inscrit en cohérence avec la nouvelle stratégie touristique de la Commune qui vise un développement du tourisme quatre saisons et la diversification des activités touristiques. Les principaux axes de cette stratégie sont les suivants :

- Développement de l'offre d'hébergement
- Développement de l'offre de loisirs de nature
- Développement de l'offre de transport
- Développement de produits touristiques (loisirs été, loisirs hiver, offre gastronomique)

Convention Usine à Gaz – 2025 à 2028

- Porteur : Association Usine à Gaz
- Budget : CHF 2'085'000 par an
- Montant attribué : **CHF 30'000 maximum par an, soit CHF 120'000 sur quatre ans**

L'association de l'Usine à Gaz est née en 1994, avec pour objectif de transformer une ancienne usine en lieu de création, de diffusion et de partage de l'art vivant. Grâce à l'agrandissement de ses espaces en 2021, réalisée avec le soutien de la Région, l'Usine à Gaz a développé son pôle de création pour les artistes romands et suisses. En 2023, l'établissement a accueilli près de 10'000 spectateurs avec 84 événements culturels. Environ 12'000 spectateurs sont attendus en 2024.

Pour la période 2025/2028, le projet présenté prévoit de poursuivre dans la voie d'une programmation diversifiée : théâtre, danse, musique, cirque, lectures, etc. L'Usine à Gaz visera différents publics avec une offre culturelle adaptée : enfants, écoliers, jeunes, adultes, aînés, etc. Cette ambition se traduit par une augmentation de la cadence des événements. Elle se manifeste aussi par un enrichissement qualitatif de l'offre et un travail renforcé de communication afin d'augmenter la fréquentation.

Nyon Région Tourisme (NRT)

Nyon Région Tourisme (NRT) définit et conduit la politique de marketing et de promotion touristique régional, assure l'accueil et l'information aux hôtes, développe et commercialise des produits touristiques sur le plan régional. La justification des engagements de NRT est disponible dans les rapports annuels de gestion de l'association.

Communes

Les 15% de la taxe de séjour restant dans les communes doivent être affectés aux frais administratifs de la perception de la taxe ou à des projets à buts touristiques. Chaque commune est libre de son utilisation mais doit être en mesure de justifier les utilisations.

Révision du règlement

La Région a finalisé en 2024 un processus de révision du règlement de la taxe de séjour et taxe sur les résidences secondaires, dont les principaux objectifs sont les suivants :

- Assurer dans la durée le financement d'une carte d'hôte régionale
- Permettre la clarification des règles d'assujettissement et d'exonération
- Simplifier les règles de perception de la taxe pour les communes et les hébergeurs
- Faciliter et simplifier l'ensemble de la procédure de déclaration et de gestion de la taxe
- Permettre le prélèvement de la taxe de séjour sur les logements commercialisés via des plateformes en ligne (Airbnb, etc.)

Le nouveau règlement de la taxe de séjour et taxe sur les résidences secondaires est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2025.